

RECONNAISSANCE DES ACQUIS ET DES COMPÉTENCES (RAC)

La RAC vous permettra de faire reconnaître les compétences résultant de vos apprentissages en vue d'obtenir le diplôme d'études professionnelles (DEP) « Assistance à la personne en établissement de santé (5316) » du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du Québec, vous permettant de travailler comme préposé(e) aux bénéficiaires.

DOCUMENTS DEMANDÉS

Veillez apporter les originaux de tous les documents. Nous ferons les photocopies sur place.

DEMANDE D'ADMISSION RAC

Formulaire de demande complété (vous sera remis lors de la séance)
Fiches descriptives (en ligne sur le site Internet de l'ÉFM)

IDENTITÉ

Carte de citoyenneté canadienne ou carte de résidence permanente ou confirmation de résidence permanente
Certificat de naissance (pas obligatoire)

PREUVE DE RÉSIDENCE AU QUÉBEC

Certificat de sélection du Québec
Carte RAMQ ou permis de conduire valide

ÉTUDES COMPLÉTÉES

Évaluation comparative des études hors du Québec ou diplôme d'études de votre pays d'origine (diplôme original et traduction officielle)
Preuve d'acquis scolaires obtenus au Canada ou à l'extérieur du Canada (originaux et traduction officielle)
Relevé de notes des études faites au Québec

COMPÉTENCES OU AUTRES ACQUIS

Curriculum vitae et lettre de présentation
Attestation de travail d'employeurs ou d'organismes sociocommunautaires, preuve d'acquis obtenus à l'occasion d'expérience de vie (lettre de présentation)
Preuve de formation suivie hors du réseau scolaire (carte de compétence, relevés de notes ou attestation)

Danielle Perreault
Directrice adjointe
EMFM
Responsable de la RAC
(514) 596-4600 poste 7743

Anne-Marie Prud'Homme
Conseillère en formation Scolaire (CFS)
EMFM
(514) 596-4600 poste 4596

